

## **POSITION DU CLUB DES GESTIONNAIRES DE GENEVE PRISE LORS DE SON ASSEMBLEE DU 30 JUILLET 2012**

Le Club des Gestionnaires de Genève, lors de son assemblée du 30 juillet, a pris note d'un certain flou préjudiciable qui règne dans la profession entre organisations faîtières et organismes d'autorégulation.

A cet effet, il a noté que les deux bénéficient d'une accréditation FINMA et les deux se targuent de défendre la profession.

Le Club des Gestionnaires de Genève est partisan d'une rapide clarification entre ces deux genres d'organisation pour éviter les conflits d'intérêts potentiels et permettre aux adhérents de s'y retrouver.

Le Club des Gestionnaire prend la position officielle suivante et invite les organisations professionnelles à réfléchir rapidement à la question de façon à se positionner efficacement pour la défense des adhérents :

- a) Organisations faîtières et organismes d'autorégulation sont indispensables conjointement et complémentaires
- b) Les organisations faîtières, sont des organisations professionnelles qui doivent défendre bec et ongles les intérêts de ses adhérents. Ces organisations professionnelles, un peu à la façon des Guildes anciennes, édictent des règles cadre pour s'assurer que tous leurs adhérents souscrivent à une charte commune et s'y tiennent.
- c) Les organismes d'autorégulation sont là pour s'assurer que les adhérents obligatoires soient contrôlés de façon à répondre à des critères édictés par la FINMA, notamment en ce qui concernent le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme. Les organismes d'autorégulation ne peuvent pas, et il y aurait conflit d'intérêt à le faire, défendre la profession puisqu'ils sont aux ordres de la FINMA.
- d) Les révisions doivent être faites 1° selon les critères des organismes d'autorégulation pour ce qui concerne les règles de la FINMA et 2° selon ceux de l'organisation faîtière, pour ce qui concerne leurs règles-cadre. Le réviseur qualifié doit faire rapport à chacune des organisations pour ce qui a trait au contrôle de sa partie.
- e) Les organisations, comme l'ASG et l'ARIF, qui cumulent les deux fonctions de contrôleur et de défenseur, sont invitées à séparer leurs deux activités de manière bien marquées et le GSCGI et l'OAR-G à reclarifier leur position respective de façon à éviter de laisser planer un doute sur la qualité et le sérieux de l'autorégulation tout en laissant aux organisations faîtières la marge de manœuvre et les coudées franches pour mener à bien une défense de la profession jugée nécessaire par les dérives politiques actuelles
- f) Le financement des deux entités doit être équilibré, c'est-à-dire que les cotisations doivent impérativement baisser du côté des organismes d'autorégulation car le salaire du comité doit ne couvrir que les frais de contrôle de dossiers pour lequel les affiliés rémunèrent déjà un réviseur spécialement agréé, donc spécialement cher et non plus les travaux de lobbies divers. Les frais pour les cours de perfectionnement, si les interlocuteurs sont des gens de la FINMA ou autres organismes y relatifs doivent être gratuits puisque les cotisations couvrent déjà un financement de la FINMA. Par contre, si des conférenciers doivent être invités pour parler réellement des moyens

appropriés pour lutter contre le blanchiment et le terrorisme, alors ces frais doivent être payés par la cotisation à l'organisme d'autorégulation.

De l'autre côté, les cotisations en faveur des organisations faîtières doivent être augmentées pour leur permettre de prendre des mesures utiles, lobbysme inclus pour défendre la profession de gestionnaires. L'une dans l'autre, la cotisation globale des deux cumulées doit sérieusement baisser car elle est exorbitante et discriminatoire.

La situation actuelle que vivent les gestionnaires de fortune nécessite à la fois une fédération solide des sociétés de gestion, une collaboration entre organisations faîtières et une urgence à agir car le temps presse et l'éradication de notre profession, en Suisse, semble déjà programmée. Il ne tient qu'à nous de nous laisser faire ou de réagir, promptement et de manière déterminée. Une organisation adaptée est donc une nécessité immédiate.

Nous invitons donc toutes les parties à mettre de côté leurs rancœurs et pressons tous leurs dirigeants de se rassembler pour travailler désormais dans l'intérêt de leurs membres.

Genève, le 30 juillet 2012

Le Club des Gestionnaires, Genève

Marc R. Studer, Président

Pierre Christen, Secrétaire